



Du collège au lycée : l'épreuve de l'autonomie

Des petits pas plutôt qu'un grand saut

Comment réduire le taux d'échec en seconde ? Depuis plusieurs années, des chefs d'établissement de lycée et de collège essaient d'apporter des réponses communes, concertées et concrètes à cette question. Pour permettre aux élèves de construire l'autonomie indispensable à leur réussite, ils expérimentent avec leurs équipes et les élèves des actions visant à établir une certaine continuité là où le changement est souvent vécu comme une rupture, risquée pour certains.

Lycée Bellevue

Le Mans [72]

Collège Jean-Cocteau

Coulaines [72]

Propos recueillis par M. COUPRY,
auprès de M. GUET, proviseur,
de C. BOURNEUF, CPE et de J. BLANCHAIS, principal

Une initiative de quelques chefs d'établissement

Comment assurer la réussite d'un maximum d'élèves en seconde ? C'est sur cet objectif que s'est constituée, en 2001, une commission du bassin Le Mans-Centre, regroupant deux proviseurs de lycées et des principaux de collèges. L'axe choisi était "l'accès à la gestion de l'autonomie de l'élève". En effet, les membres de cette commission sont tous convaincus que nombre de redoublements ou de réorientations en fin de première année au lycée sont dus moins à des insuffisances en termes de savoirs disciplinaires qu'à un manque de compétences transversales, de savoir-être, à la fois dans les cours et en dehors. On peut en effet penser qu'un élève sur cinq environ échoue en seconde d'abord parce qu'il ne sait ni comment tirer le meilleur parti des cours et des équipements du lycée, ni gérer son temps libre ; et non parce qu'il "n'a pas le niveau".

Un groupe qui s'étoffe lentement

Très vite, ce groupe de travail a décidé de s'enrichir de la participation de documentalistes, de CPE et de professeurs des collèges et lycées, à la fois pour affiner le diagnostic et envisager des pistes de remédiation. Le groupe ainsi constitué de cinq établissements de l'agglomération mancelle s'est réuni à plusieurs reprises au cours des deux années. Beaucoup d'échanges mais peu d'avancées tangibles, car ce n'est pas simple de travailler à la fois au collège et au lycée : la différence des lieux mais surtout des cultures, les représentations réciproques, le nombre de gens à mobiliser pèsent. La volonté et les convictions des membres de la commission sont là, mais la mise en œuvre demande de convaincre (certains le sont déjà) et de mobiliser des enseignants qui ont parfois d'autres priorités, au lycée surtout avec la pression des épreuves du baccalauréat. Les actions seront nécessairement très progressives et se feront avec les volontaires, bien sûr. Et, pour commencer, avec les membres de la commission.

D'abord, la vie scolaire

La première idée a été de chercher comment aider les élèves arrivant au lycée à gérer les marges de liberté



Lettre d'accueil en seconde

À l'attention des élèves de seconde

Vous avez quitté le collège en juin, et vous entrez au lycée en seconde.

Dans ce nouvel établissement, votre statut d'élève va être différent de celui du collège.

Vos obligations restent les mêmes (assiduité, ponctualité, respect des règles de la vie scolaire...). En revanche, vous allez bénéficier d'une autonomie plus importante, que vous devez apprendre à gérer en respectant les limites des droits des élèves.

Dans ce cadre, j'attire votre attention sur quelques points, nouveaux pour vous.

- **Le régime des sorties :**

si vos parents ont donné leur *autorisation écrite*, vous pourrez quitter le lycée lorsque vous n'avez pas cours.

- **Le travail en salle de permanence :**

vous trouverez à toute heure une salle où vous pourrez travailler, si vous le désirez. L'autodiscipline est de règle dans ces salles.

- **L'utilisation des moyens informatiques :**

dans le cadre de votre travail scolaire, vous pourrez utiliser les ressources informatiques du lycée. Là aussi, vous devez respecter les règles écrites dans la *Charte de bon usage des moyens informatiques du lycée*.

- **L'usage du tabac :**

Le tabac est toléré dans certains espaces extérieurs (deux à l'Abbaye, un à l'externat), qui figurent sur le plan ci-joint. Il est totalement interdit de fumer en dehors de ces trois zones — beaucoup plus restreintes qu'auparavant à compter de la rentrée 2003 — et de jeter des mégots en dehors des cendriers qui délimitent ces espaces.

Vous serez informés aussi sur des instances dans lesquelles vous serez représentés, et où vous pourrez être élus : conseil pour la vie lycéenne, fonds social lycéen... par exemple.

En résumé, vous allez connaître une marge d'autonomie plus grande, mais aussi de plus grandes responsabilités personnelles que lorsque vous étiez collégiens.

Le respect des règles de la vie au lycée, que j'ai rapidement évoquées dans ce document, doit permettre à tous les lycéens de travailler dans les meilleures conditions.

Le Proviseur,
M. GUET

nouvelles qui s'ouvrent brutalement à eux. Au lycée, l'encadrement est beaucoup moins présent, la liste des interdits aussi : les sorties entre les cours sont libres, tout comme l'accès au coin fumeurs (quand il existe), par exemple. Le contrôle du travail personnel est plus aléatoire, des tentations de tous ordres sont à portée : les cafés, les restaurants rapides pour le midi, voire les cinémas... De plus, la taille de l'établissement, le nombre d'élèves par classe, le fait d'être nouveau, donc inconnu, peuvent donner le sentiment d'une impunité possible. Et, à tout cela, s'ajoute la tentation de jouer au grand, censé être moins soumis à tous les impératifs. La famille est plus loin aussi et les délais entre les départs de la maison et le retour se trouvent sensiblement allongés. Le premier champ de réflexion a donc été la vie scolaire, domaine impliquant moins de personnel et donc a priori plus facile à mettre en application. La commission a procédé à la lecture comparée des règlements intérieurs en identifiant précisément la situation au collège et celle au lycée. Puis elle a envisagé des actions visant à faciliter la transition.

Informers dès l'arrivée au lycée

De fait, certains des nouveaux lycéens passent beaucoup de temps à traîner dans les couloirs, à

bavarder, et profitent des espaces verts au moindre rayon de soleil. Quel mal y-a-t-il à cela ? Mais quand ils rentrent chez eux le soir, il est souvent trop tard pour se mettre véritablement au travail, d'autant qu'il n'y a pas toujours à la maison tout ce qui serait utile : des livres, des journaux, un accès à internet... S'appuyant sur ce constat, le proviseur du lycée a ressenti le besoin d'informer les élèves explicitement de ce changement lors de la réunion de rentrée. Ne pas laisser faire mais plutôt mettre précisément en garde en nommant les dangers. Chaque élève a reçu à la rentrée 2003 un document volontairement très bref (*voir ci-dessus*) formulant le risque et les ressources existant au lycée. Pour la rentrée 2004, plusieurs projets s'inscrivent dans la même démarche de prévention. Ce document sera à nouveau lu, commenté et distribué aux nouveaux lycéens dès le jour de la rentrée. Et ce même soir, pour la première fois, les parents seront eux aussi conviés. Ils recevront cette même information et se trouveront ainsi associés à la réflexion, eux qui bien souvent sont plutôt inquiets de perdre une grande partie des moyens de contrôle dont ils disposaient au collège, notamment pour les enfants de la campagne, lâchés ainsi parfois sans grande préparation. Le proviseur fait le pari que cette réunion officielle permettra vraiment de joindre



Thèmes abordés avec le proviseur

Rencontre : élèves de troisième — proviseur et CPE du samedi 8 février 2003

(Thèmes proposés par les élèves à travers le questionnaire qui leur a été soumis en décembre.)

1. Le règlement intérieur (les différences entre le collège et le lycée) :

- régime et autorisation de sortie, absence de professeurs...
- tabac
- demi-pension
- discipline générale, sanctions, punitions

2. Emploi du temps :

- horaires
- cours facultatifs et cours optionnels
- permanences surveillées ou non surveillées

3. L'internat :

- quels lycées ? Pourquoi choisir l'internat ?
- organisation de la vie d'un lycéen en internat

4. Les instances du lycée :

- celles qui existent au collège et au lycée : le conseil de classe, le conseil d'administration...
- celles qui n'existent qu'au lycée : la conférence des délégués, le conseil de vie lycéenne, la maison des lycéens...

5. "Les différences entre un professeur de collège et un professeur de lycée !"

- niveau d'exigence
- prise de notes
- quantité de travail demandée
- méthode

les parents car les associations de parents d'élèves, si elles organisent bien des réunions à cette période, ne réussissent pas à rassembler au-delà de quelques militants.

Le proviseur au collège

Pour la première fois cette année, les deux proviseurs des lycées Bellevue et Yourcenar vont se rendre dans les trois collèges qui se sont investis avec eux dans cette action. Ils vont aller, dès juin, à la rencontre des futurs lycéens pour les informer des conditions de vie et de travail au lycée, pointer les différences, les mettre en garde et leur donner quelques garde-fous. Ils pourront bien sûr aussi répondre aux questions, et ainsi prévenir les angoisses des plus fragiles. La demande des élèves est diffuse et souvent contradictoire, comme le montre un document de synthèse élaboré après une enquête auprès de tous les élèves de troisième (*voir ci-dessus*). Tant qu'il n'y a pas de problème scolaire au lycée, tout va bien, la situation est vécue comme un progrès par rapport au collège, mais dès qu'une difficulté sérieuse survient, certains élèves — les moins autonomes, bien sûr — reprochent à l'établissement le manque d'encadrement et d'aide.

Moins d'encadrement : le règne de l'implicite

Cette aide, les élèves peuvent déjà en bénéficier à travers les modules. Mais ceux-ci sont d'abord disciplinaires et, si une heure ou deux peuvent être consacrées au début à des apprentissages méthodologiques, ceux-ci sont toujours ancrés dans la discipline. De même, toutes les secondes sont accueillies au CDI sur une heure de cours. Le CDI est en libre accès, les horaires sont beaucoup plus larges qu'en collège, mais l'aide disponible est beaucoup plus rare. Rares aussi sont les recherches encadrées par un professeur, comme au collège, dans le cadre de ses cours. Et les documentalistes ont proportionnellement nettement moins de temps à consacrer à chaque élève qu'au collège. Lors de cette réunion, on les informe donc sur des différentes ressources à leur disposition, documents papier et matériel informatique, et des conditions d'accès. L'accent là encore est mis sur la nécessaire autonomie pour en tirer le meilleur parti. Mais bien des élèves ne savent pas quels comportements sont précisément attendus : comment sait-on qu'un élève est autonome ou pas ? Peut-on devenir autonome tout seul ?

Les réponses au questionnaire

142 élèves ont répondu au questionnaire.

1. Ce que vous attendez après le collège :

- 110 élèves : étudier dans une filière qu'ils aiment
- 103 élèves : rencontrer de nouvelles personnes
- 95 élèves : étudier dans une filière qu'ils auront choisie
- 83 élèves : devenir plus indépendants
- 60 élèves : sortir de l'établissement quand ils le désirent
- [...]
- 47 élèves : gérer eux-mêmes leur temps de travail
- [...]

2. Les angoisses liées à votre nouvelle vie :

- 96 élèves : niveau d'exigence des professeurs
- 94 élèves : quantité de travail
- 93 élèves : quitter leurs amis
- 80 élèves : diplôme de fin d'études
- 62 élèves : emploi du temps
- 56 élèves : rythme de travail
- 47 élèves : méthodes de travail
- [...]

3. Quelques propositions d'actions à mettre en place :

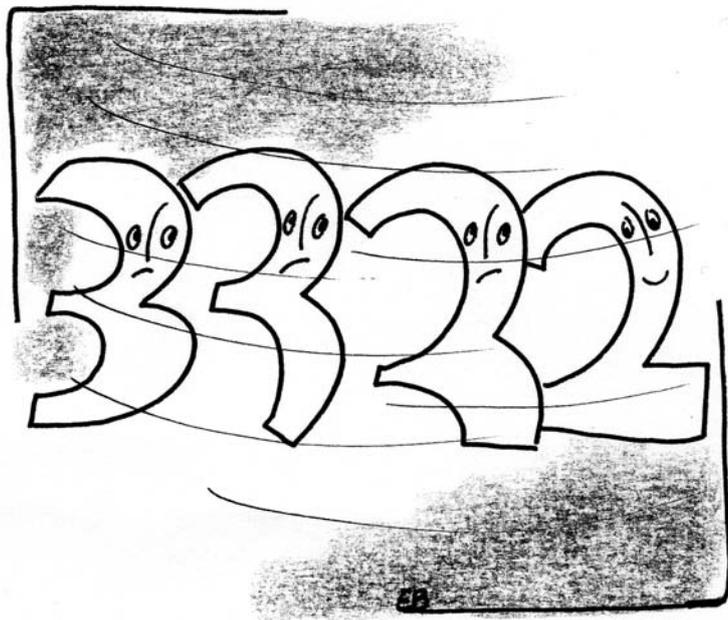
- Visite de lycées
- Plus de renseignements au CDI
- Une heure de vie de classe consacrée au déroulement des premiers jours, que l'on aille en seconde générale, ou professionnelle ou en apprentissage
- Avoir un foyer au collège
- Choisir ses repas, manger avec qui on veut et quand on veut
- Des cours facultatifs une fois par semaine
- Pouvoir sortir du collège quand il n'y a pas cours
- Avoir des cours comme au lycée à la fin de l'année
- Faire le point sur les différences entre le collège et le lycée en ce qui concerne le travail (quantité, méthode...)
- Autoriser les histoires de cœur
- Ouvrir une salle de télé pour les 3^e
- [...]

Au collège, recueil des attentes

C'est donc en amont, au collège, qu'il faudrait préparer les élèves à être moins encadrés, à prendre plus d'initiatives et donc de risques. En 2002-2003, une enquête a été menée sur leur manière d'envisager "l'après collège" auprès de tous les troisièmes par la CPE. Leurs espoirs et leurs craintes sont très variés (*voir ci-contre*). Parmi les inquiétudes arrivent nettement en tête le niveau d'exigence des professeurs, la quantité de travail et le fait de quitter leurs amis, ce dernier point étant tempéré par leur désir encore plus fréquent de rencontrer de nouvelles personnes. Parmi les propositions visant à permettre une adaptation progressive à la vie lycéenne (question ouverte), beaucoup concernent le régime des sorties : pouvoir quitter le collège pendant les récréations, quand il n'y a pas cours, le midi avec l'autorisation des parents, avoir en troisième, toujours, avec l'autorisation parentale, le droit de fumer dans un endroit éloigné des autres élèves, autoriser les histoires de cœur, ouvrir une salle de télé pour les troisièmes... D'autres suggestions, nombreuses aussi, visent à améliorer l'information sur la vie au lycée. À la suite de cette enquête et en parallèle au travail de réflexion mené dans la commission de bassin, plusieurs actions ont été mises en place.

Des pistes pour construire plus d'autonomie

Sur une des journées banalisées qu'il organise deux ou trois fois dans l'année pour réguler la vie de l'établissement, le principal avait proposé un atelier "vie scolaire" d'une demi-journée ouvert à tous les volontaires : élèves, enseignants, équipe administrative et vie scolaire. Il s'agissait de travailler autour de la construction de l'autonomie et, en particulier mais pas exclusivement, sur l'acquisition de l'autonomie en vue d'une bonne adaptation à la vie scolaire lycéenne, donc sur des aménagements possibles en fin de scolarité dans l'établissement. Les membres de la commission autonomie ont pu nourrir la réflexion grâce aux conclusions du travail mené avec les membres du lycée. De nombreux points du règlement intérieur ont été discutés et plusieurs propositions se sont dégagées du groupe. Depuis, en deux ans, certaines ont été expérimentées : le CDI est plus largement ouvert, une boîte à idées est réservée aux élèves de troisième. Et, à la rentrée prochaine, une salle de type "foyer" sera mise à la disposition des seuls élèves de troisième, entre autres pendant des heures de permanence. De même, une réflexion est engagée à propos du règlement intérieur. Actuellement, il s'applique indifféremment aux élèves de dix ans qui arrivent parfois au collège et à ceux de seize ans qui n'en sont pas encore sortis. Ne pourrait-on envisager un règlement évolutif se rapprochant par paliers du règlement du lycée ? un règlement avec des sorties plus libres pour les troisièmes seulement ?





Paroles de lycéens : les conseils des grands frères [extraits]

- Il faut travailler régulièrement.
- Ne pas se mettre au travail juste avant le devoir.
- Travailler dès le début : il n'y a que deux ou trois notes dans chaque matière, par trimestre.
- Travailler dès le début d'année et s'accrocher.
- Il faut travailler toute l'année sans se relâcher.
- Ne pas s'inquiéter de la baisse des notes au début et travailler dur.
- Ne pas se laisser déborder par le travail, le gérer au fur et à mesure, prendre en main les problèmes les uns après les autres pour ne pas les accumuler.
- Travailler le soir.
- Profitez de la seconde mais lâchez pas l'affaire, c'est une trop belle année la seconde !
- [...]
- Être actif à l'oral.
- Ne pas hésiter à aller travailler au CDI ou en permanence pendant les heures de pause.
- Y croire dès le début : prendre confiance.
- Ne pas prendre trop de libertés du fait que l'on peut sortir.
- Ne vous dites pas que c'est le bonheur parce que vous avez plus de liberté.
- Soyez responsable, organisez-vous, ne vous découragez pas.
- Ne profitez pas trop des trous dans les emplois du temps pour aller en ville.
- Ne pas se laisser trop impressionner par le lycée.
- Il ne faut pas se laisser distraire, bien que la seconde semble facile, l'autonomie est un obstacle.
- Il y a beaucoup de structures pour nous aider, il faut en profiter.
- Profiter des aides proposées si besoin.
- Demander un maximum d'aide.

Le retour des anciens de troisième

Comme l'atelier autonomie l'avait souhaité, les "anciens de troisième" reviennent au collège, alors qu'ils sont en seconde, pour parler de leur expérience de lycéen, pointer les pièges à éviter ou rassurer suivant les cas. Une liste des conseils donnés par ces anciens a été prise en note et conservée telle quelle avec ses constantes, ses contradictions (*voir ci-dessus*)... Cette parole de grands frères et sœurs est évidemment bien plus crédible que les discours des enseignants de la classe qui disent la même chose. Ces mêmes aînés viennent aussi présenter un samedi matin — il n'y a jamais cours le samedi — aux élèves de troisième les options qu'ils pratiquent au lycée ou les sections un peu particulières qu'ils ont choisies : option théâtre, cinéma, latin, ISI... Ils expliquent bien sûr les horaires, les activités, parlent des compétences souhaitables pour réussir... mais n'hésitent pas à donner leur point de vue plus personnel, à l'occasion.

Avec les aménagements de la vie scolaire, le travail en autodiscipline dans une salle du collège, un accès plus souple aux différents moyens d'informations mais aussi un accueil plus encadré en seconde, une transition plus douce est en train de se mettre en place entre le collège et le lycée. Mais le chantier reste largement ouvert dans le domaine de la vie scolaire bien sûr mais aussi, à plus long terme, dans les classes. Le plus urgent sera sans doute un apprentissage et une utilisation progressive — mais régulière — et dans toutes les disciplines de la prise de notes, apprentissage à construire en partie au collège mais sans doute à parfaire au lycée. □

